



**25-03-044 - Arrêté Municipal Temporaire**  
Réglementant le stationnement et la circulation – la Limonais et RD 13  
Villeneuve en Retz  
Occupation du domaine public

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu la pétition présentée par **BOUYGUES TSA 70011 – 69134 DARDILLY Cedex**

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation la Limonais et RD13- Villeneuve en Retz, afin de permettre à l'entreprise nommée ci-dessus, de procéder à des travaux de remplacement de câble aérien à compter du 17/03/2025

**ARRETE**

- ARTICLE 1** *La Limonais et RD 13 à compter du 17/03/2025 et ce jusqu'à la fin des travaux*  
La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront réglementés :  
Le stationnement sera **INTERDIT** au droit du chantier.  
La circulation sera **ALTERNEE** par panneaux B15-C18  
La circulation sera **INTERROMPUE** pendant 05 minutes
- ARTICLE 2** La fourniture, la pose et la dépose ainsi que la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par le pétitionnaire.
- ARTICLE 3** Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis auprès du Tribunal compétent.
- ARTICLE 4** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.
- ARTICLE 5** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Villeneuve en Retz,  
Le 11/03/2025

**Jean-Bernard FERRER**  
Maire de VILLENEUVE EN RETZ



Ampliation de cet arrêté :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve en Retz

Le pétitionnaire

Les Services Techniques

La Police Municipale